

CHARTRE DU CDI

Je peux...

- imprimer en noir & blanc
- emprunter un livre...
- réparer une revue abîmée
- au besoin sortir du CDI
- venir faire un travail au CDI
- venir le midi à partir de 12h50
- jouer à l'ordinateur sur autorisation

Mais...

- * je dois demander la permission
- * je dois le rendre ou le prolonger sous 15 jours
- * le mieux est d'en prendre soin
- * avec un billet de sortie signé par la documentaliste quand cela est justifié
- * surtout s'il est nécessaire d'utiliser les ressources du CDI
- * je m'inscris à la récréation du matin au bureau de la Vie scolaire
- * pas plus de 20 minutes par jour, s'il n'y a pas de travail prioritaire